Vol. XV. | Saint-Boniface, Manitoba, 3 Decembre 1885 | No. 8.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernan le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man
Canada.

LES PIGEONS VOYAGEURS.

Un décret vient de paraître en France, au *Journal Officiel*, pour le recensement des pigeons voyageurs. Les éléveurs sont tenus de faire la déclaration au maire de leur commune du nombre de pigeons qu'ils possèdent dans leurs colombiers. Ils devront à tel moment donné, les mettre à la disposition de l'autorité militaire.

Qui ne s'est souvenu, à la lecture de ce décret, dit M. Adolphe Michel, dans le *Siècle*, du rôle des pigeons voyageurs pendant le siège de Paris ! C'est par ces charmantes et intelligentes bêtes que Paris apprit la victoire de Coulmiers. C'est par elles, et par elles seules, que nous eûmes alors des nouvelles des absents.

Victor Hugo a chanté ces oiseaux sacrés dans l'*Année terrible* ; M. Eugène Manuel leur a dédié des vers touchants :

Parlez ! La France est-elle en marche ?
Son cœur au nôtre est-il uni ?
Tenez-vous le rameau béni ?
Comme la colombe de l'arche ?

A nos captifs promettez-vous
La délivrance qu'on prépare ?
Le flot du conquérant barbare
Va-t-il décroître autour de nous ?

Parlez ! Dans les bois, dans les plaines,
Sur les côteaux, le long des champs,
Avez-vous entendu les chants
Des légions républicaines ?

"L'âme de la patrie palpite sous leurs petites ailes, écrivait Paul de Saint-Victors. Que de larmes et de baisers, que de consolations et que d'espérances tombent de leurs plumes mouillées par la neige ou déchirés par l'oiseau de proie ! En revenant à leur nid, ils rapportent à des milliers de nids humains l'espoir, l'encouragement et la vie. Plus que jamais aujourd'hui, et dans le sens le plus pur du mot, ils sont les oiseaux de l'amour. Comme les cigognes du Nord, comme les pigeons de Venise, ils mériteraient, de devenir, eux aussi, des oiseaux sacrés. Paris devrait recueillir les couvées de leur colombier, les abriter, les nourrir sous les toits de l'un de ces temples. Leur race serait la tradition poétique de ce grand siége unique dans l'histoire. Leurs vols, égrenés dans nos rues et dans nos jardins, feraient souvenir qu'il fut un jour où tous les cœurs de cette grande ville étaient suspendus aux ailes d'un ramier. Une vénération religieuse protégerait ces oiseaux propices." Quel est le Parisien qui ne souscrirait au vœu de l'écrivain ?

302 pigeons furent lancés pendant le terrible hiver de 1870-1871, du 16 octobre au 3 février. 50 seulement arrivèrent à Paris.

Notre confrère se demande comment le pigeon voyageur ne figure pas encore dans les armes de la Ville de Paris, sur le vaisseau légendaire ballotté par la tempête et qui ne sombre pas C'est un vœu que nous entendîmes exprimer en termes éloquents, par Louis Blanc, pendant le siège même. On ne peut que regretter qu'il n'ait pas été réalisé.

PIERRE GAUTHIER DE VARENNES

SIEUR DE LAVERANDRIE.

I.

Il y a quelques jours on posait les derniers rails de la voie ferrée canadienne reliant les bords de l'Atlantique à ceux du Pacifique, œuvre gigantesque qui se place au rang des plus grandes entreprises modernes, sans en excepter le percement du mont Cenis ou des isthmes de M. de Lesseps.

L'utilité commerciale de cette route est ce qui frappe en premier lieu les esprits.

Cependant, au-dessus des résultats pratiques, au-dessus de la question des échanges qui se traitent derrière les comptoirs, question sans cesse influencée par l'exploitation des nouveaux territoires et l'ouverture de voies nouvelles de communication, il y a dans l'inauguration de ce monument de l'industrie moderne des conséquences autrement importantes à considérer.

Autrefois, les grandes routes romaines furent les artères par où s'écoula la vie chrétienne qui devait changer la face du monde.

Ce lien de fer qui désormais unira entre elles, peut-être plus solidement que ne pouvait le faire une constitution politique, des provinces ayant des intérêts et des populations hétérogènes, va-t-il avoir pour effet de créer l'unité chez une nation où elle n'existait encore que sur les parchemins ?

Cet affranchissement de notre pays, de la bonne volonté ou du caprice de voisins ambitieux pour le transport de nos troupes et de nos marchandises, est-il le prélude de l'émancipation politique ? Est-ce l'étape qui nous place presque au seuil de l'indépendance ?

Par cette voie, trois continents vont se trouver en rapports comme jamais encore ils ne l'ont été. Et ces flots de peuples qu'elle entrainera et échelonnera partout dans les vastes plaines du Nord-Ouest, d'où viendront-ils ? quels en seront la physionomie, le caractère, les aptitudes, et les idées, les mœurs, le langage, la nationalité, ou la religion ?

Ah ! ces prairies aujourd'hui relativement désertes, mais qui seront peut-être avant un quart de siècle, devenues une fourmilière d'hommes, produiront autres choses que des céréales !

Il y germera des questions d'ordre national et politique, social et religieux, dont la maturité sera hâtée par la circulation à toute vapeur qui se fera sur cette route transcontinentale.

Il nous plairait assez de nous asseoir sur les talus de la voie et de sonder cet horizon qui embrasse presque tout un hémisphère. L'œil serait sans doute impuissant dans ses efforts, mais le cœur sent, lui, qu'il finirait par percer les nuages derrière lesquels se trouve l'azur, c'est-à-dire, le calme, qui est la sauvegarde de tout ce que nous aimons.

Pour aujourd'hui, cependant, ce n'est pas vers l'avenir, mais plutôt vers le passé que nous voulons diriger l'attention de nos lecteurs.

Il est bon de temps à autres de tirer de l'oubli les noms illustres, de remettre en lumière quelques-uns des premiers épisodes de notre histoire, faite non seulement de combats, de blessures, et d'héroïsme militaire, mais aussi de voyages, d'explorations et de découvertes où le sacrifice et le dévouement servis par l'audace, la perspicacité et l'intelligence, courtisent la gloire tout comme la bravoure sur le champ d'honneur ou l'éloquence à la tribune parlementaire.

Le nom de LaVerandrie ne saurait être rappelé plus à propos.

L'inauguration du Pacifique Canadien, c'est la réalisation d'une idée vieille comme la découverte de l'Amérique ; c'est pour l'Europe la voie vers le Grand Océan, vers la Chine et les Indes. Ce que voulait Christophe Colomb c'était de découvrir cette route. Et ces explorateurs qui sont allés en compagnie de missionnaires, par toute l'Amérique septentrionale, sur les rives de l'Hudson, du Missisipi, de l'Ohio, et du Missouri ; qui ont sillonné ce vaste océan de verdure s'étendant des bords de la Rivière Rouge, jusqu'aux Montagnes Rocheuses, laissant partout la trace du nom canadien sous forme de villes naissantes ou de forts d'occupation, n'étaient point de simples aventuriers ; la plupart obéissaient à une idée traditionnelle qui avait passionné les esprits dès les règnes de Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, et de leurs successeurs.

Dès avant même cette époque, la nation qui possédait alors toutes les terres arrosées par nos grands fleuves, sentait l'importance de cette découverte. "C'était, dit M. Margry, afin de renseigner le conseil de la marine d'une manière certaine sur la route la plus convenable à suivre pour arriver à la mer de l'ouest que le Père Charlevoix envoyée en Amérique, avait fait son grand voyage du nord au sud de la Nouvelle France." A un moment—au commencement du 18me siècle,—on crut que ce zèle allait s'affaiblir, mais voilà qu'un brillant officier, qui avait gagné ses épaulettes au côté du Maréchal de Villars, sur le champ de bataille de *Malplaquet* vient offrir de continuer, avec ses fils, les explorations, qu'il devait pousser plus loin qu'aucun de ces prédécesseurs, et qui auraient été couronnées d'un entier succès, si l'ingratitude et l'envie des puissants de l'époque n'étaient venu briser sa carrière et rendre stériles pour son siècle et sa nation des efforts et des sacrifices énormes, des résultats acquis.

Cet officier, c'était Pierre Gauthier de Varennes, Sieur de La Vérandrie, le premier explorateur des régions que nous habitons, et des terres traversées par la route du Pacifique—ce chemin de l'Asie, s'ouvrant juste deux siècles après la naissance du fameux voyageur.

II.

Pierre Gauthier de Varennes, Sieur de La Vérandrie, est né aux Trois-Rivières, le 17 Novembre de l'an 1685.

Il était le fils de Messire René Gauthier, Sieur de Varennes, Gouverneur des Trois-Rivières, et de Dame Marie Boucher, ainsi que l'atteste l'acte de baptême suivant, extrait des régistres de la paroisse de l'Immaculée Conception des Trois-Rivières :

"Extrait du régistre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de l'Immaculée Conception des Trois-Rivières pour l'année mil six cent quatre-vingt-cinq.

"Le dix-huitième jour de Novembre de l'an mil six cent quatre-vingt-cinq, par moi F. G. de Brullon, curé de l'Eglise Paroissiale de Notre-Dame des Trois-Rivières, a esté baptisé en la dite Eglise, Pierre Gauthier, Escuier, Sieur de Varenne et Gouverneur, pour Sa Majesté, des Trois-Rivières, et Damoiselle Marie Boucher, sa femme,—l'enfant est né du dix-sept du dit mois et an. Son parrein a esté Messire Pierre Boucher son grand père, en la place duquel Lambert Boucher, son fils a tenu le dit enfant, et la marraine a esté Magdelaine Gauthier dit du Tremblé, sa sœur, lesquels ont signé suivant l'ordonnance."

GRAND PRÉ.
MAGDELAINE DE VARENNE.
F. G. DE BRULLON.

(*A continuer.*)

Le Manitoba.

Jeudi, 3 Decembre 1885.

ENCORE UN MOT A "LA MINERVE."

Il nous est excessivement pénible de constater que *La Minerve* au lieu de corriger la faute qu'elle avait faite en attaquant Monseigneur Taché, l'aggrave davantage par une accusation d'autant plus indigne qu'elle renferme une malice extrêmement dangereuse.

Nous respectons trop notre Archevêque, et nous connaissons trop son désir de la paix pour entreprendre des polémiques à son occasion, mais d'un autre côté, nous lui devons trop pour ne pas protester de toute notre énergie contre des actes aussi répréhensibles que ceux qu'accomplit *La Minerve*, et que répètent quelques autres journaux.

Nous espérons aussi que l'avertissement qu'elle a reçu, et qu'elle se gardera bien de publier, mettra fin à ses indignités.

POUR "LA MINERVE."

C'en est fait de nous ! *La Minerve* dit que nous sommes allés puiser nos inspirations dans les Cercles Rouges de Québec et de Montréal. Elle nous cite devant l'opinion publique, nous, PLUMITIFS ROUGES, qui l'avons *accusé effrontément d'avoir dénaturé les paroles de Monseigneur Taché.*

Ces tendres paroles de *La Minerve* ne nous surprennent pas outre mesure : de tout temps, elle n'a point ménagé les compliments à ceux de ses confrères qui n'ont pas une foi aveugle dans sa parfaite indépendance et son désir insatiable de faire triompher les bons principes. C'est ainsi qu'au jour même où elle nous attaque, nous trouvons dans ses colonnes des mots doucereux et concluants comme ceux-ci : *Certains saints qui font dans* LA PATRIE. *Union des bedeaux hypocrites et des rouges hypocrites. La sainte union du* GRAND CARRÉ DE PAPIER, *organe de la* SAINTE HYPOCRISIE, *avec la feuille rouge. Rongeurs de balustres. Animal à dos rond et à queue plate qui nage entre deux eaux et mord en dessous ;* et, tout cela, sans parler des mots *goupillon, eau bénite*, etc., etc., dont *La Minerve* fait un si fréquent et si triste usage.

Quelle aménité de language ! Quelle noblesse de sentiments ! Et quelle humiliation ! quand on sait quelle est la cause de toutes ses fureurs. Evidemment la colère ou la crainte l'égarent.

ALPHONSE XII,

ROI D'ESPAGNE.

Jeudi dernier, une dépêche nous annonçait que le roi d'Espagne était mort la veille, mercredi le 25 novembre, à 9 heures de l'avant-midi, de phitisie pulmonaire accélérée par une attaque de dyssenterie.

La bénédiction du Pape est arrivée quelque temps avant qu'il rendit le dernier soupir. Tout les officiers de l'état, les ministres du cabinet, à l'exception du ministre de la guerre et le ministre de l'intérieur, étaient présents à la mort du roi.

Conformément à la loi, les membres du ministère ont démissionné, mais resteront en office aussi longtemps que la régente l'exigera.

BIOGRAPHIE.

Alphonse XII (François d'Assise-Ferdinand-Pie-Jean-Marie de la Conception-Grégoire, etc)., roi d'Espagne, né le 28 novembre 1857, est fils de l'ex-reine Isabelle II et du roi François d'Assise, son mari. Il portait le titre de prince des Asturies, lorsque la révolution de 1868 chassa sa mère du trône et la contraignit de se réfugier à Paris, avec sa famille. Après être resté quelquel temps auprès d'elle, il fut envoyé au collège de la noblesse de Vienne, appelé Theresianum, au mois de janvier 1870 : mais il le quitta au bout de quelques mois, lorsque sa mère se décida à abdiquer en sa faveur ses droits au trône d'Espagne.

Cet acte souleva dans la portion libérale de l'émigration espagnole une assez vive opposition entretenue par les partisans du duc de Montpensier. Le jeune prince cependant continuait son éducation tant en France qu'en Angleterre, où il suivit le collège de Sand-hurst.

A la fin de l'année 1874, il était venu passer les vacances des fêtes de Noël à Paris auprès de sa mère, lorsque tout à coup, au milieu de l'affaissement graduel du gouvernement républicain causé par la prolongation de la guerre civile carliste, le général Martinez Campos proclama, le 29 décembre, à Murviedro, don Alphonse, roi d'Espagne.

Cette manifestation eut plus de succès qu'on ne pouvait s'y attendre. Malgré la protestation du ministère Sagasta contre les conspirateurs alphonsistes, toutes les troupes appuyèrent tour à tour le mouvement ; Primo Rivera, capitaine général de Madrid, se déclara pour le nouveau roi, et un ministère de régence se forma dès le 31 décembre sous la présidence de Canovas del Castillo. Alphonse fut aussitôt conduit en Espagne, y fut reçu avec enthousiasme et fit son entrée à Madrid le 14 février 1875. Il conserva la présidence de son premier cabinet à M. A. Canovas del Castillo, qui, à part sa fidélité à la cause alphonsiste, était connu par sa constante hostilité contre le parti modéré et son aversion pour les idées libérales.

Le jeune roi, désormais désigné sous le nom d'Alponse XII, après avoir adressé une proclamation aux provinces insurgées, alla se placer à la tête des troupes pour attaquer les carlistes. Il fut complétement battu à Lucar et à Lorca, mais ses ennemis ne profitèrent pas de leur victoire (3 février 1875). Cependant, le ministère poursuivait sa politique contre-révolutionnaire : les réunions publiques étaient interdites, la loi sur le mariage civil abrogée, la liberté de l'enseignement supprimée (8-28 février) les écoles des jésuites rétablies, un certain nombre de professeurs expulsés pour leurs opinions libérales (5-9 avril), des négociations engagées avec Rome pour la conclusion d'un concordat (juin). Quelques mois plus tard, la guerre contre les carlistes devenait plus favorable, grâce surtout à une proclamation que leur avait adressée Cabrera, pour les engager à reconnaître le roi Alphonse. Beaucoup se retirèrent de la lutte. Le général Jovellar reprit l'offensive contre ceux qui tenaient encore la campagne.

Les troupes royales avaient déjà fait de grands progrès et dégagé un certain nombre de villes, lorsque le roi vint se mettre de nouveau à leur tête ; elles prirent, sous son commandement, la ville d'Estella (19 février 1876), et occupèrent successivement le pays insurgé. Tandis que les bandes carlistes se dispersent vers la frontière et que leurs chefs passent en France, le roi Alphonse fait son entrée à Tolosa (20 février) et s'avance jusqu'à Saint-Sébastien. Une amnistie pleine et entière assure la pacification de ces provinces et met un terme définitif à l'insurrection (4 mars) ; quinze jours après, le roi rentre à Madrid à la tête de son armée victorieuse (20 mars 1876).

Les vicissitudes de la politique intérieure à laquelle le jeune roi prenait une part moins directe se marquaient par des modifications dans le cabinet. Le 11 septembre 1875, M. Canovas del Castillo avait cédé la présidence du conseil au général Jovellar, mais il avait repris la direction des affaires le 27 novembre de la même année.

Parmi les causes de conflit on remarque l'application du suffrage universel demandée par le ministre dirigeant, la question de tolérence religieuse s'imposant, malgré les resistances, aux débats sur la constitution, l'abolition des privilèges des fueros, qui avaient été le principal prétexte de la guerre civile dans les provinces basques et en Navarre, la prolongation de l'insurrection de Cuba qui ne prit fin qu'au mois de février 1878.

A peine sortie de ses crises, l'Espagne se vit conviée, et toute l'Europe avec elle, aux fêtes les plus pompeuses qu'elle eût vues depuis de longues années, pour la célébration du mariage du jeune roi avec la princesse Marie de la Mercedès, la troisième fille du duc de Montpensier (23 janvier 1878) ; mais cette union était presque aussitôt brisée par la mort ; la jeune reine succombait à la maladie le 26 juin de la même année.

Alphonse XII fut plus tard marié en octobre 1879 à l'archiduchesse Marie-Christine, cousine de l'empereur d'Autriche, née le 21 juillet 1858.

La reine Christine a pris la régence et à Alphonse XII succèdera sa fille, l'Infante Mercedès.

La Reine à accepté le cabinet suivant :

Premier Ministre, Senor Sagasta.
Ministre de la Guerre, Gén. Jovellar.
Ministre des Finances, Senor Camachos.
Ministre des Travaux Publics, Senor Rios.
Ministre des Colonies, Senor Gamezo.
Ministre de la Marine, Senor Beranger.
Ministre de l'Intérieur, Senor Gonzalez
Ministre de la Justice, Senor Alonzo Martinez.
Ministre des Affaires Etrangères, Senor Moret.

Les Carlistes, parait-il, s'agitent dans certaines parties du royaume.

Le *Times* de Londres dit que l'Espagne est menacée de bien des malheurs.

L'EXECUTION DES SAUVAGES A BATTLEFORD.

Vendredi dernier, le 27 novembre, Battleford a vu l'exécution de huit sauvages, les auteurs du massacre du Lac la Grenouille le printemps dernier ; la sentence de Louison Mongrain a été commuée, et Charlebois et Yeux Brillants qui tuèrent une vieille indienne atteinte du *witigo*, ont obtenu un sursis.

Les sauvages habitant les réserves situées de 10 à 15 milles de Battleford, ayant reçu du gouvernement la permission d'être témoins de l'exécution, toute la nuit des groupes de braves avaient débouché dans le fort et au matin ils étaient en foule autour des magasins et des baraques de la police montée.

L'échafaud s'élevait sombre et terrible dans un endroit bien en vue, près du poste militaire, afin de permettre à tous les guerriers sauvages d'être témoin du châtiment qui allait être infligé à leurs anciens chefs.

Les Pères Bigonesse et Cochin ont passé toute la nuit avec les huit condamnés.

Tous confessèrent leurs crimes et témoignèrent du courage en face de la mort.

Voici les noms de ceux qui montèrent sur l'échafaud :—

Esprit Errant,
Corps de Fer,
Mauvaise Flèche,
Homme Misérable,
Homme Sans Sang,
Petit Ours,
Autour du Firmament,
Ikia.

Vers les huit heures, les condamnés montèrent sur l'échafaud, et ils entonnèrent leur chant de mort pour montrer qu'ils étaient braves.

Pendant qu'ils chantaient, on pouvait entendre la voix des prêtres qui récitaient des prières.

A 8.15 heures, la trappe tomba soudain et tous les huit furent précipités dans l'air au même moment. Ils furent apparemment tous tués instantanément.

Après l'examen, les cadavres furent placés dans des cercueils et remis au coroner.

Tout avait été préparé avec soin et il ne s'est produit aucun incident. Autour de l'échafaud et à une certaine distance, les Sauvages qui assistaient à l'exécution étaient plongés dans un morne silence qui n'était interrompu que par les sanglots et les gémissements des femmes des condamnés.

Après l'exécution, la plupart des Sauvages reprirent le chemin de leurs réserves ; ceux qui restèrent à Battleford demeurèrent paisibles.

DETAILS INEDITS SUR L'INSURRECTION.

LETTRE DU RÉVD P. LEGOFF.

Mgr l'Archevêque a eu la bonté de nous communiquer la lettre si intéressante que lui a adressée le Révd Père Legoff. Nous en recommandons fortement la lecture.

Le Révd Père Legoff est venu au Nord-Ouest en 1866, il a toujours été missionnaire chez les Montagnais, à l'Ile-à-la-Crosse et au Lac Froid, N.-O, à l'exception du premier hiver qu'il passa à Saint-Boniface et d'un voyage de quelques mois qu'il fit ici il y a trois ans pour se faire soigner, alors qu'il était très-malade.

Le Révd Père Legoff qui était sur le théâtre même de l'insurrection peut parler mieux que qui que ce soit des malheureux événements qui se sont déroulés depuis quelques mois au Nord-Ouest :

L. J. C. et M. J.

Mission Saint-Raphaël, du Lac Froid,

11 Novembre 1885.

A Sa Grandeur Mgr de Saint-Boniface,

Monseigneur et bien-aimé Père,

J'ai reçu votre bonne lettre, vers le vingt de septembre, à la veille de partir pour Régina ; et, malgré toute ma bonne volonté, il ne m'a pas été possible jusqu'ici d'entreprendre le travail que vous me demandez. Vous me demandez un rapport quelque peu circonstancié de tout ce qui m'est arrivé ; de la conduite que j'ai suivie dans les différentes positions où je me suis trouvé ; et enfin, de tout ce que j'ai pu voir et observer, durant nos malheureux troubles.

Ce qui précéda, accompagna, et suivit le massacre du Lac La Grenouille, je vous en envoie la relation telle que je l'ai pu composer sur le rapport de témoins oculaires ou de gens l'ayant appris de ces témoins eux-mêmes. C'est tout ce que je puis faire, n'ayant pas été personnellement témoin ; ce massacre eut lieu, le matin du jeudi saint, 2 avril. La veille au soir, arriva la nouvelle de la victoire au Lac des Canards ; et elle produisit chez les Cris une surexcitation facile à concevoir. Toute la nuit fut passée par eux à célébrer cette victoire, et à tirer des plans pour leur propre victoire du lendemain. Triste victoire ! Ah ! s'ils avaient prévu ce qui les attendait à l'issue de cette insurrection ! Mais non ! leurs sorciers, depuis quelque temps, ne faisaient, parait-il, que de beaux rêves ; et l'avenir ne se montrait à eux que sous couleur de rose : l'Américain, arrivant, à grandes journées, au secours des Sauvages et des Métis ; l'Anglais et le Canadien infailliblement balayés du pays ; et les sauvages de nouveau libres et maîtres de leurs déserts ; voilà quelle était la substance de ces rêves. Et ces rêves concordent si bien avec les vœux et les aspirations de tous les sauvages, en général mécontents du gouvernement, jugez de l'effet que dût produire sur leur fanatisme ainsi mis en éveil, la grande nouvelle qui leur arrivait du Lac des Canards !

Dès la pointe du jour tout le monde était sur pied, impatient de prouver aux Blancs que les sauvages ne sont pas des bébés. Pour se donner un aspect effrayant, et qui répondit aux sinistres dispositions de leurs cœurs, la plupart avaient le visage si affreusement bariolé, qu'on les eût pris pour des démons.

Il va sans dire, qu'aucun fusil n'avait été oublié au crochet et que tout ce qui avait pu trouver une arme, était armé. Gros Ours ou ses liéutenants avaient ainsi autour d'eux, pour la belle affaire de ce jour-là, une troupe de 150 à 160 guerriers disposés à tout, excepté à bien faire. C'était, assurément, plus qu'il n'en fallait pour avoir raison de 15 à 20 blancs, hommes et femmes, dispersés dans 7 ou 8 maisons, sans autres armes que 8 ou 9 fusils, dont nul d'eux, d'ailleurs, n'avait l'intention de se servir. N'importe. Les Cris n'en étaient que plus fiers de montrer leurs forces, et ne s'étudiaient que davantage à se donner des airs foudroyants.

Sans attendre que le grand jour vint éclairer leurs opérations, tout ce monde se répandait dans le village pour faire le siège des maisons habitées par les blancs. Ce siège ne fut pas long, attendu que les portes s'ouvraient d'elles-mêmes au-devant des envahisseurs. Ceux-ci, ayant commencé par faire main basse sur toutes les armes qu'ils purent trouver, eurent dès lors la partie belle, pour s'approprier tout ce qui tentait leur cupidité. Chacun emportait ce qu'il voulait. Rien ne fut respecté. Tout ce que les sauvages n'emportèrent pas, fut par eux brisé ou déchiré ou souillé. Et les malheureux Blancs qui ne s'attendaient à être témoins que d'une burlesque parade de gens, en veine de montrer leurs breloques et leurs farauds costumes de guerre, durent voir déjà combien ils s'étaient trompés. Devenus prisonniers de ceux qui, la veille encore, les respectaient et les craignaient, et avec qui ils partageaient leur pain, ils se voyaient dépouillés de tout, sans un habit, sans même une chemise de rechange. Après cette scène de pillage qui dura, je pense, à peine une heure, les prisonniers, hommes et femmes, catholiques et protestants, furent menés, de gré ou de force, à la mission. Devineriez-vous pourquoi ? pour entendre la messe ! Singulière idée que Dieu aura sans doute inspirée à ces misérables pour permettre à nos deux Pères, de puiser dans la réception du corps et du sang du Sauveur, la force nécessaire pour consommer dignement leur sacrifice.

Comme premier à-compte, et aussi comme avertissement du sort qui l'attendait, le Rév. Père Fafard reçut d'un nommé Apistos Kous, aujourd'hui aux fers, en attendant la potence, un vigoureux coup de fouet qui lui rendit l'œil tout noir, et c'est dans cet état qu'il alla commencer la sainte messe. Ce ne fut pas sans peine qu'il put la dire jusqu'au bout. Car les Cris qui s'étaient tenus d'abord en dehors, ne tarderent pas à faire irruption dans l'église, l'arme au bras, le bonnet sur la tête, affectant les airs les plus insolants et les plus provocateurs, et donnant de violents signes d'impatience. Sur un signe du Père Fafard, le Père Marchand alla les prier de vouloir bien respecter le lieu saint, et attendre au moins que le saint sacrifice fût achevé. Mais, au lieu de se rendre à des observations si justes, les misérables n'en devenaient que plus arrogants, et continuèrent à se comporter dans l'église aussi mal qu'ils l'eussent pu faire dans une maison ordinaire. Après le premier Evangile, le Père Fafard voulut essayer de dire quelques mots pour rappeler tout le monde aux graves pensées qui convenaient à la solennité du jour ; mais il dut bientôt s'arrêter devant l'insolence et l'impatience toujours croissantes des Cris. Décidément, en ce grand jour du Jeudi Saint, nos deux Pères n'avaient pas besoin de se transporter en esprit à Jérusalem, pour assister aux grandes scènes de la Passion ; ce qui se passait sous leurs yeux depuis une heure, et surtout ce qui se passait en ce moment dans l'église, où ces démons chargés de rapines, venaient encore braver Dieu jusque dans son sactuaire, leur en offrait une assez vive représentation.

La messe finie, il fallut immédiatement sortir de l'église, et se rendre sous escorte chez M. Delaney, où tous les blancs prirent ensemble un léger déjeuner. Léger ? Il le fut en effet ; et même, pour quelques-uns plus impressionnés, il dut se réduire à presque rien, car il ne dura que quelques minutes ; les Cris affectant une impatience, qui marquait de plus en plus les sinistres dispositions de leurs cœurs, et qu'un rien pouvait porter aux derniers excès. Pour éviter ce malheur, il fallut donc brusquer les choses et sortir. Hélas ! malgré tant de soin et d'empressement à obéir à toutes les fantaisies des barbares, le malheur ne fut pas évité ; mais on arrivait tout bonnement au dénouement de la tragédie.

Les prisonniers ayant reçu ordre de se diriger vers le camp situé à un peu plus d'un mille de là, sur le bord du lac la Grenouille, tous se mirent immédiatement en marche, à la suite de nos deux Pères qui s'en allaient tranquillement, en disant leur bréviaire. Seul, M. Quinn, l'agent des sauvages, à qui ceux-ci en voulaient particulièrement, ce qu'il savait bien du reste, et ce qui aurait dû aussi dès lors, le rendre d'autant plus prudent, refusa de marcher. C'était demander la mort. Elle ne lui fut point refusée. Malheureusement, il ne fut pas seul à y passer. En lui envoyant, à bout portant, la balle qui le foudroya, l'*Esprit Errant*, cria à sa bande de tuer tous les blancs ; et aussitôt commença une fusillade qui n'eût pas laissé un prisonnier debout, sans l'intervention de quelques sauvages moins cruels qui réussirent à en sauver quelques-uns, et entr'autres Louis Goulet.

A peine M. Quinn tombait-il, qu'à côté de lui son charpentier Charles Gouin, recevait lui aussi une balle, et était achevé, par l'*Homme Misérable*, sur le seuil même de la maison de Johnny Pritchard, où il voulait se réfugier.

Au moment où commençait cette boucherie, nos deux Pères étaient déjà rendus à 3 arpents environ du lieu où tombaient ces deux premières victimes. Il parait que leur premier mouvement fut de se jeter à genoux, sans doute pour recommander à Dieu leur sacrifice. Et c'est aussi dans cette posture, sans doute, qu'ils voulaient recevoir le coup de la mort. Mais, à l'instant même, le R. P. Fafard fut appelé par M. Delaney qui s'en venait derrière avec sa femme, et qui, se sentant blessé demandait à se reconcilier avec Dieu. Sans délibérer, le bon Père accourut à lui sous une pluie de balles. Pour se mettre un peu à couvert, ils descendirent de quelques pas dans un pli de terrain ; et le malheureux blessé commença aussitôt sa confession. Elle ne pouvait pas être longue ; le temps ne le permettait pas ; et, sans doute, M. Delaney n'était pas complètement rassuré par une confession si sommaire et si précipitée. Les dernières paroles, parait-il, que Mme Delaney entendit le Père adresser à son mari, furent pour l'engager à se tenir en paix. Puis, à peine ces paroles étaient-elles prononcées que confesseur et pénitent recevaient simultanément chacun une balle, qui envoyait M. Delaney dans son éternité, et faisait tomber le P. Fafard baigné dans son sang. Celui-ci fut trouvé là, quelques minutes après respirant encore ; et c'est un misérable à qui il avait prodigué les bienfaits, qui se chargea de l'achever.

Le R. P. Marchand reçut la mort 100 ou 150 verges plus loin. Obéissant, parait-il, à une inspiration digne de sa charité, le bon Père courait au milieu des balles qui sifflaient de toute part, pour faire signe aux femmes de se sauver, lorsque recevant une balle qui lui traversa la tête, il tomba à la renverse, en laissant échapper son bréviaire qu'il tenait à la main. Presqu'au même instant, à une soixantaine de verges, à droite, sur le haut d'une petite colline, tombait le vieux Willscraft. Enfin à 100 ou 150 verges au-delà de cette colline en se rapprochant un peu du côté de chez M. Delaney, les Cris achevèrent leurs deux dernières victimes qui furent Gilchrist, cuisinier de M. Gowanlock, et Dill, marchand établi depuis quelques mois seulement au lac la Grenouille. Je n'ai pas pu savoir précisément où tomba M. Gowanlock ; mais je crois savoir qu'il fut tué le troisième, et pas bien loin, par conséquent du lieu où tombèrent M. Quinn et Charles Gouin. Tous les corps, sauf ceux des deux Pères, furent dépouillés d'une partie des habits qu'ils portaient, et demeurèrent ainsi un jour et une nuit sans sépulture

J'ai parlé, dans mon rapport à Mgr Grandin, de l'action généreuse d'une vieille Crise qui ne put résister au mouvement de piété filiale qui la poussa à aller laver le visage des deux Pères. Il fallait certainement du courage, pour oser faire cela, dans un pareil moment, alors que toute marque d'intérêt donnée à nos deux Pères ne pouvait qu'exaspérer leurs meurtriers, et devait, si elle allait être connue d'eux, provoquer tout leur ressentiment ; Elle ne se contenta pas, parait-il, de leur laver le visage, elle lava aussi leurs croix. Mais il fallait heureusement ou qu'elle eût bien mal réussi dans son opération, ou que le sang coulât bien fort ; car j'ai reçu les deux croix, au lac Froid, quelques jours avant de partir pour le camp de Gros Ours, et elles étaient couvertes de sang. J'ai reçu aussi les deux bréviaires que nos deux Pères avaient à la main en tombant. Celui du Père Marchand était quelque couvert de boue ; celui du Père Fafard était propre, mais portait trois taches de sang sur la couverture.

Le lendemain du massacre, deux Métis compatissants, Louis Goulet et William Gladu ne craignirent pas d'aller au péril de leur vie, donner aux corps des malheureuses victimes, une sépulture sinon convenable, du moins telle quelle. Les corps des deux Pères furent revêtus des ornements sacrés et déposés, côte à côte, dans un angle du caveau de l'église ; les corps de MM. Delaney et Gowanlock, dans l'angle opposé, sans les couvrir de terre. Les corps de M. Quinn et Charles Gouin furent déposés de même dans la cave de Johnny Pritchard.

Pour quelque raison, sans doute, que je ne connais pas ; peut-être, à cause de l'arrivée des Cris qui venaient pour accomplir de nouveaux exploits, les corps de Willscraft, Gilchrist et Dill, restèrent sans sépulture. Effectivement, à peine nos deux courageux Métis avaient-ils déposés les six corps sus-mentionnés aux lieux que j'ai dit, que l'œuvre des incendies commençait. Ce fut la bibliothèque de la mission, bibliothèque bien composée, et considérable qui y passa d'abord. Et, en voyant avec quelle rage les barbares déchiraient les livres, surtout ceux d'église, avant de les jeter au feu, il devenait évident que si les autres avaient été tués en haine de leur race, nos deux Pères l'avaient été en haine de leur religion.

Pendant que la bibliothèque flambait, quelque chose de plus grave et de plus abominable se passait à l'église : ni ornements, ni vases sacrés, rien n'y fut respecté. Les barbares ne craignirent même pas de porter la main sur les hosties consacrées que renfermait le tabernacle, et de les répandre sur le plancher de l'église. Jamais on ne les eût crus capables de pareille chose. Mgr Grandin parle de certaines choses extraordinaires, signes évidents de la colère de Dieu, que les sauvages croient avoir vus, pendant que s'accomplissaient ces mêmes sacriléges. Qu'y avaient-il au fond de tout cela ? Et les sauvages ont-ils réellement vu ces signes ? Ils le croient du moins encore aujourd'hui. Et pour ma part, sans refuser de faire en tout cela la part de l'imagination, je ne puis pas croire que tout y soit illusion. La colère de Dieu, d'ailleurs, pourrait, certes, éclater à moins.

Quand il ne resta plus à l'église rien à piller et à saccager, église et maisons flambèrent à leur tour. Et pendant ce temps, les misérables affublés de chasubles et autres ornements sacrés qu'ils venaient de piller, organisaient une danse abominable pour célébrer leur facile victoire.

Après l'église et les autres bâtiments de la mission, ce fut le tour des maisons du village. Pas une ne resta debout, sauf le magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson, qui fut épargné, grâce à l'ascendant de M. James Simpson qui était arrivé du Fort Pitt, quelques heures après le massacre.

Voilà, Monseigneur, tout ce que j'ai pu recueillir touchant les déporables événements du lac la Grenouille. Si dans mon récit se rencontrent quelques inexactitudes de détail, ce que je ne sais pas, je vous prie de croire qu'il n'y a pas de ma faute.

II. Le Vendredi Saint, tandis qu'église et maisons flambaient au lac La Grenouille, cinq Cris partirent de là pour venir faire sentir aux pacifiques habitants du Lac Froid, les effets de leur importance. Il y a 45 milles environ de cette place à ma petite mission ; et, comme les susdits *ambassadeurs* étaient partis un peu tard, ils ne purent arriver ce jour-là jusque chez moi. La nuit les prit en arrivant à la première maison de la réserve occupée alors par un commis de la Compagnie de la Baie d'Hudson, nommé Halpin. Ils y prirent leur souper que Monsieur, devenu leur valet ou leur chose, dut leur servir, sans doute, avec toute la bonne volonté imaginable. Car il parait qu'ils lui donnèrent une terrible peur en arrivant, et qu'il n'échappa qu'à grande peine, ce soir là, à la mort.

Se trouvant repus, nos Attila ne songèrent qu'à poursuivre leur voyage. Qu'avaient-ils besoin de sommeil, ceux qui venaient d'accomplir de si beaux exploits ? Ils avaient du reste, parait-il, hâte de mettre la main sur moi. Neuf milles leur restaient à faire pour arriver à ce comble de leurs désirs. Ils passèrent par à peu près toutes les maisons, faisant les rodomonts, affectant une arrogance qui donnait la chair de poule à mes pacifiques.

Pour moi, ne me doutant de rien, je me couchai ce soir là aussi tranquille que d'habitude. Et je dormais d'un profond sommeil lorsque, entre trois et quatre heures du matin, j'en fus tiré par des coups assez violents frappés à ma porte. Comme c'était la veille de Pâque, et que j'avais recommandé à mes gens de venir à confesse de bon matin, ce jour là, afin que je pusse les passer tous avant la fin de la journée, je pensai tout bonnement que c'étaient eux qui étaient là, et je leur criai d'attendre un instant. De nouveaux coups encore plus violents retentirent aussitôt, et je distinguai la voix d'Athanase Falcon qui me criait d'ouvrir de suite. Surpris de tant d'impatience, je m'empressai donc d'ouvrir. Et que vois-je ? A côté d'Athanase, trois Cris armés de fusils, la figure toute barbouillée, et de l'aspect le plus étrange ! Ciel ! quelle joie pour eux, si seulement par leur air foudroyant ils m'avaient fait tomber en syncope ! Mais je ne pris pas beaucoup garde à eux, tant mon attention se portait sur Athanase, de qui j'attendais avec impatience l'explication d'une si étrange visite. Ils entrèrent, et il me donna, en quelques mots, cette explication en m'apprenant le massacre du lac La Grenouille. J'étais navré, et le pauvre garçon lui-même avait peine à retenir ses larmes. Durant cet entretien de quelques instants, les trois meurtriers ou complices de meurtriers étaient là debout, prodigieusement surexcités, ou affectant de l'être, afin, sans doute, de me terrifier. Ils ne m'inspirèrent que dégoût et horreur.

Cet Athanase est un petit fils du chansonnier Falcon, un bon garçon ; et il s'est conduit lui-même, en cette circonstance, en un véritable homme de cœur. Il venait de passer l'hiver ici, en traite, à côté de ma mission ; et, sans avoir encore rien appris de ce qui venait de se passer au lac La Grenouille, il partait, impatient de revoir sa femme et ses enfants qu'il avait laissés à Brookseller, et qu'il n'avait pas revus depuis l'automne précédent. Il avait rencontré, à huit milles d'ici, les Cris qui s'en venaient pour me prendre ou pour me tirer selon l'inspiration du moment. Voyant leurs vilaines dispositions, et se rappelant qu'il était chrétien, se rappelant probablement aussi plusieurs bons offices qu'il avait reçus de moi, il n'avait pas balancé, malgré son impatience de revoir sa famille, à revenir sur ses pas, pour venir me protéger contre les enragés, et les empêcher, au moins, de me tuer dans ma maison.

De fait, grâce à lui, ils se contentèrent de me faire prisonnier. Mais comme je devais partir ce jour là avec eux pour le lac La Grenouille, je savais bien ce qui m'y attendait, malgré tout ce que me disait Athanase pour me rassurer ou me dissimuler ses propres craintes ; mais j'étais résigné à tout. Je ne dis donc rien, pris mon casque et sortis, ne songeant plus qu'à me préparer à bien mourir. Un Cris s'empara de la clef de ma maison et nous allâmes chez le vieux Montour où les deux autres Cris nous attendaient. Le brave Athanase ayant tenu à m'accompagner jusque là, je le remerciai de ses bons offices et le congédiai, et ne l'ai plus revu depuis. Il parait qu'il a cru prudent de passer de l'autre bord des lignes, pour échapper aux poursuites arbitraires des prétendus loyaux sujets de la Reine.

Quand il ne resta dans le magasin du vieux Montour, plus rien à piller, (et il y avait là un stock considérable de marchandises), l'on s'en retourna chez moi, pour procéder à la même opération. En y retournant, nous rencontrâmes des bandes de Montagnais blêmes de peur et d'émotion, car ils s'attendaient à me trouver mort. L'un d'eux voyant que, moi parti et fini, ils allaient se trouver longtemps peut être sans prêtre, s'avisa de demander à Peyakunabewit, gendre du Gros-Ours, qu'il voulût bien me laisser avec eux ce jour là encore pour les confesser. Une telle demande en de telles circonstances, parut le surprendre ; mais il eut le bon esprit d'y acquiescer sans trop se faire prier. Avant les troubles, du reste, il ne passait pas pour hostile à la religion, au contraire. Et je crus même remarquer que la demande de nos Montagnais lui donna à réfléchir. Ce qui permettait alors aussi de supposer qu'elle dût éveiller chez lui quelque remords. Le fait est qu'il devint soucieux et réservé, et ne prit que très peu part au pillage de ma maison. Il poussa même la réserve jusqu'à me demander bien poliment si je ne pourrais pas lui trouver une paire de souliers. La chose paraissait assez difficile, les Cris ayant déjà fait main basse sur tout ce qui les tentait. Je finis pourtant par en trouver une que je lui donnai ; ce qui parut le rendre content. Et il voulut aussitôt faire cesser le pillage. Mais les Cris avaient trop le cœur à la besogne, pour obéir immédiatement à de tels ordres. Ils ne cessèrent de piller que lorsqu'il ne resta plus guère rien qui pût les tenter. L'homme à la paire de souliers ne se contenta pas de me donner cette preuve de modération, mas il me declara qu'il me rendait ma liberté, et il ne voulait plus que j'allasse avec eux au lac La Grenouille. Voyant ses bonnes dispositions, et pensant que protégé par lui, je ne courrais qu'un demi risque de perdre la vie, en allant avec eux au lac La Grenouille, je lui répondis que je désirais y aller, pour donner aux corps de mes deux Pères une sépulture convenable, et prendre soin de tout ce qu'il y avait à l'église (je ne savais pas qu'elle était déjà brûlée). A ma demande, je le vis pâlir, et il me répondit avec feu que je ne songeasse pas à aller avec eux au lac La Grenouille, qu'autrement il n'y avait pas de vie pour moi. Alors je n'insistai plus, et tout fut dit.

Enfin les Cris nous quittèrent chargés de butin, et contents de leurs exploits, laissant mes Montagnais libres de les suivre au lac La Grenouille, ou de rester où ils étaient.

Je pensai d'abord que ceux-ci allaient profiter de cette liberté pour se décider à transporter au loin et au plus vite, tout ce qui leur appartenait, et le mettre en bonne cache : et de se sauver ensuite eux-mêmes, avec leurs animaux du côté du lac de L'Outarde. Et c'est ce qu'ils auraient fait, s'ils avaient voulu écouter ma voix et celle du bon sens. Mais ils ne voulurent prendre conseil que de la peur. Parceque l'un des Cris qui venaient de nous dépouiller de tout, le vieux Montour et moi, leur avait, en partant, défendu de chercher à se sauver, ils prirent cela pour un ordre sérieux, et ne songèrent qu'à se tenir cois.

Pour comble de malheur, deux jeunes gens, prenant de leur chef, une autorité qui ne leur appartenait pas, s'avisèrent d'accompagner les Cris au lac La Grenouille, pour aller parlementer avec le Gros Ours, et le prier de nous laisser tranquilles. Les insensés ne voyaient pas qu'en allant parlementer et montrer ainsi leur couardise, ils devaient augmenter l'arrogance des Cris, et aggraver notre position ! Quand j'appris leur départ j'en fus consterné. Ils mirent cinq jours dans leur expédition. Pendant ce temps je perdis mon latin à conseiller à mes gens, par les raisons les plus fortes et les plus persuasives à mettre au plus tôt en sûreté tout ce qui leur appartenait, et a chercher eux-mêmes leur salut dans la fuite. Mais rien n'avait prise sur leur esprit. Il semblait qu'il y eût dans l'air un souffle de folie qui leur avait chaviré la tête. Eux qui m'écoutaient auparavant avec tant de docilité, en étaient venus jusqu'à se donner le mot pour ne faire aucun cas de tout ce que je pourrais dire concernant cette affaire !

Voyant cela, je demandai qu'on voulut bien, au moins, me donner un jeune homme pour m'accompagner jusqu'à l'Ile à la Crosse, d'où je leur promettais d'ailleurs de revenir au plus vite. Mais on me répondit que cela ne se pouvait pas, attendu qu'on avait promis aux Cris de me garder ici. Ainsi j'étais tout bonnement le prisonnier de mes gens. On ne voulait pas que je l'entendisse de même, mais c'était bien cela. Je pouvais les laisser et me sauver du côté de l'Ile à la Crosse par telle voie qu'ils n'eussent pas pu me rattrapper. Je ne le voulus pas faire, pensant que malgré tout, ils n'avaient jamais eu plus besoin d'un prêtre au milieu d'eux. Je me résignais à tout ce que le bon Dieu voudrait, et restai à mon poste.

Mes Montagnais s'attendaient de jour en jour à voir arriver les Cris, et, comme ils me le disaient, il y avait tout à craindre qu'il ne me missent à mort. Le fait est que celui qui avait pris sur lui de me remettre ici en liberté, eut une piteuse réception, parait-il, en arrivant au lac La Grenouille, où quelques-uns se trouvèrent désappointés de ne pouvoir faire fête à l'occasion de ma mort. Et il y avait donc tout à craindre que quelqu'un de là ne voulut se donner la gloire de réparer la faute de ce brave homme, en venant ici me retrancher du nombre des vivants.

Mes Montagnais étaient ineffables lorsqu'ils me mettaient sur ce chapitre des prétendus dangers que courait ma pauvre vie.

Nous t'aimons bien m'a dit plusieurs fois l'un d'eux, et ta mort nous mettrait au désespoir. Et cependant si les Cris venaient ici pour te faire mourir, nous ne peurrions absolument rien faire pour te défendre. Y penses-tu ? Si nous allions tuer les deux ou trois polissons qui viendraient faire ce mauvais coup, tous les autres viendraient ensuite pour nous assommer. Drôle de position, n'est-ce pas ? tellement drôle, en effet, que le fou rire m'a gagné plus d'une fois, quand j'y pensais. Et c'était encore une belle grâce que le bon Dieu voulut bien me conserver quelque grain de gaieté au milieu de tant de sujets de tristesse.

Il ne faut pourtant pas, tout de même, que je vous laisse croire que tous mes Montagnais eussent complètement perdu le sens commun. La plupart des hommes d'un âge mûr, et surtout les femmes, auraient voulu voir prendre le parti que je conseillais, le seul raisonnable ; mais ils étaient débordés par les jeunes gens que la peur rendait fous.

Nos deux ostrogoths arrivèrent enfin du camp de Gros-Ours, porteurs, non des assurances de tranquilité qu'ils étaient allés demander, mais d'un ordre, pour un certain nombre de jeunes gens, d'aller assister mais seulement comme simples spectateurs, à la grande victoire que les Cris se proposaient de remporter sur la garnison du fort Pitt.

Effectivement, quatre jeunes gens partirent le lendemain et furent suivis de onze autres qui partirent avec des charrettes. A ces derniers, il arriva une aventure dont ils se souviendront longtemps : Arrivés à 8 milles environ du fort Pitt, ils rencontrèrent trois hommes de police à cheval, qui paraissaient parcourir le pays en éclaireurs, ne se doutant pas encore que les Cris dont ils cherchaient la trace étaient déjà devant le fort Pitt. L'un d'eux, connaissant les Montagnais et les sachant d'une humeur pacifique, vint fraterniser avec eux, après quoi l'on se sépara bons amis. Mais les hommes de police partis, voilà la peur bleue qui prend nos poltrons ! Evidemment, ces hommes de police s'en vont en chercher d'autres, et ne tarderont pas à revenir pour nous prendre, nous emmener au fort Pitt et faire de nous des soldats de la Reine. Sauvons-nous ! Aussitôt dit, aussitôt fait. Les voilà de prendre la jambe, mais tout de bon ! laissant là leurs animaux tout attelés, quelques-uns même attachés à des arbres ; oubliant de plus, outre leurs provisions, celui-ci ses mitaines, celui-là sa couverte, cet autre son fusil......... Enfin, quand on est poltron ! Ce qui rendait l'aventure plus sérieuse que drôle, c'est qu'il commençait à neiger, et qu'il neigea à plein ciel pendant deux jours consécutifs, à tel point qu'ils finirent par avoir de la neige jusqu'à *immédiatement en bas des reins*. Aussi, un bout de chemin qu'en temps ordinaire ils auraient fait aisément en un jour et demi, les plus forts marcheurs ne le purent faire qu'en quatre jours, tandis que les plus faibles ne nous arrivèrent qu'au bout de six jours, après la marche la plus pénible qui se puisse imaginer. Ils nous arrivèrent ainsi les uns après les autres, honteux, démoralisés et épuisés par rien qu'un petit brin.

Sur les talons des derniers fuyards arrivèrent aussi les quatre hommes qui étaient allés au fort Pitt ; et, chose qui surprit, mais aussi réjouit tout le monde, ils ramenaient nos animaux et nos charettes que nous croyions perdus pour toujours, et qu'ils avaient été assez heureux de ramasser. Par malheur, ils nous apportaient en même temps, de Gros-Ours, un ordre pour tout le monde, de se rendre au plus tôt au camp du grand homme. Il fallut donc partir. Hélas ! quel voyage de misère ! Les chemins étaient affreux. De plus, nous étions si mal équippés, nos animaux étaient si maigres, et nous avions tant de malades à trainer, que nous ne pûmes atteindre qu'à grand'peine le camp abhorré. Je marchai à peu près tout le temps, par pitié pour nos malades, dont je faisais monter quelques-uns à tour de rôle sur mon cheval, afin qu'ils eussent à marcher le moins possible dans l'eau glacée. Pour vous donner une idée de nos misères et de la lenteur de notre marche, il suffit de vous dire que partis du Lac Froid le 26 d'avril, nous n'arrivâmes au Lac-la-Grenouille que le premier de mai.

C'était un jour d'heureux augure ; du moins j'en jugeai ainsi. Depuis le commencement des troubles, du reste, en voyant la tournure que prenaient les choses, et en sentant que nous n'avions rien à attendre du côté des hommes, j'avais appris mieux que jamais à tourner mes espérances du côté du ciel. Pour mettre mes pauvres chrétiens sous la protection des saints anges, (et nous en avions grand besoin), je leur prêchai cette dévotion qu'ils connaissaient déjà, mais sur laquelle ils étaient un peu rouillés. Et déjà, avant de partir pour le camp de Gros-Ours, nous avions achevé une neuvaine à ces bienheureux esprits. Dans ce camp même, malgré le voisinage incommode et un peu dangereux de tant de sauvages infidèles, devenus plus que jamais hostiles à toute pratique religieuse, nous continuâmes nos dévotions sans crainte, ni respect humain, et nous nous en trouvâmes bien. Jamais mois de Marie ne fut mieux suivi par mes Montagnais que celui que nous passâmes avec le Gros-Ours. Jamais ceux-ci ne furent plus fervents. Et cette ferveur ne fut pas le fait seulement d'un certain nombre ; mais elle gagna à peu près tout le monde, même les pauvres nigauds qui nous avaient amenés là et qui se trouvaient alors effrayés de voir dans quel piège ils nous avaient fait tomber. Je disais la messe chaque matin devant tous mes gens, et le soir nous chantions ensemble des cantiques et récitions le chapelet. Les Cris nous laissaient faire. Nous ne voulions pas, d'ailleurs, avoir l'air de craindre ni de nous cacher. Et moi-même j'allais et venais à travers le camp, absolument comme si j'avais été au milieu de gens amis. Et je crois que les Cris aimaient cela. Sans doute, dans l'état de trouble et de surexcitation où étaient les Cris, il y avait un certain danger à rôder ainsi, surtout de la part des jeunes gens ; mais il n'y en aurait pas eu moins à avoir l'air timide et craintif, et je voulais, d'ailleurs, que si je devais recevoir une balle, cette balle ne me trouvât pas, du moins, aplati par la peur.

J'oubliais de vous dire qu'à peine arrivâmes-nous au camp, que des Cris vinrent me chercher pour asperger d'eau bénite une Witigo, me disant qu'elle avait eu autrefois des accès de cette même folie et que l'eau bénite l'avait ramenée à la raison. C'étaient les infidèles qui me disaient cela ; mais ils ajoutaient que si cette fois-ci le remède n'opérait pas, ils allaient le tuer immédiatement. Quoique, vu les dispositions misérables de ceux qui me faisaient cette demande, je n'eusse pas grand confiance dans l'efficacité du remède pour le cas dont il s'agissait, cependant pour tâcher de sauver cette pauvre femme de la mort, j'allai la voir, et l'aspergai d'eau bénite. De plus, pour leur montrer que je n'avais pas peur d'elle, et qu'ils ne devaient pas non plus, par conséquent, en avoir peur eux-mêmes, je m'approchai tout près d'elle, lui tâtai le pouls, et lui touchai le front et le visage. En même temps, je leur conseillai fortement de la garder, de la lier même pour cela, si c'était nécessaire, mais de ne pas la tuer. Comme ils ne paraissaient pas goûter mon conseil du tout, je m'empressai de me retirer et de regagner ma loge.

A peine y étais-je rentré que le Gros Ours arrive pour me demander ce qu'il fallait faire de cette femme. Cette affaire paraissait le préoccuper et le peiner beaucoup. Je lui répondis ce que je venais de dire aux autres, à savoir qu'il fallait la garder, et que ce serait barbarie de la tuer. Un quart d'heure après, la pauvre femme tombait sous la massue du vieux Charlebois et les balles de Yeux Brillants.

Durant notre séjour dans le camp du Gros Ours, des Cris venaient m'apporter, presque chaque jour, tantôt des chapelets, tantôt des scapulaires, quelque livre déchiré, du linge d'église, mais dans quel état ! Tout çela n'avait pas grande valeur en soi ; mais tout cela gardé religieusement pour m'être remis à la première occasion, prouvait les bonnes dispositions de ces braves gens ; et ce m'était une vraie consolation de pouvoir, ainsi chaque jour, toucher, pour ainsi dire, cette preuve de mes mains.

Un jour ce fut bien mieux encore : comme je venais d'achever ma messe l'on m'apporta, dans un papier lié avec du fil, l'équivalent d'environ vingt petites hosties, mais toutes en morceaux, que l'on me dit être de celles que les sauvages avaient tirées du tabernacle et répandues sur le plancher de l'église. Bien entendu, je consommai le tout avec une émotion que vous pouvez comprendre.

Au bout de quelques jours l'on se décida à laisser le Lac La Grenouille pour se diriger du côté du Fort Pitt. Comme la caravane devait passer à une petite distance du lieu où nos Pères étaient inhumés, il m'en eût coûté de ne pas aller leur porter au moins une prière. J'y allai donc, accompagné du vieux Montour. En y allant, nous passâmes à côté des corps de Dill et de Gilchrist encore étendus à la place où ils étaient tombés. Je connaissais Dill, et l'on me montra son corps. Je m'approchai

à une dizaine de pas de lui ; mais comme je ne le voyais pas de face, je ne puis le reconnaitre. Le corps du vieux Willscraft n'etait pas loin de là non plus étendu sur la petite colline. Mais j'en avais assez, et n'eut pas le courage de l'aller voir. Quelques-uns de mes Montagnais ont été plus courageux que moi, et sont allés le voir. Ils m'ont dit que son corps n'etait pas noir du tout et que le visage etait calme. C'etait un vieil irlandais protestant, mais j'aime à espérer que le bon Dieu qui ne laisse pas sans récompense un verre d'eau donné en son nom, aura tenu compte aussi à ce bon vieux du dévouement gratuit qu'il a bien voulu prodiguer à notre Père Marchand pour qui il travaillait et à qui il servait de compagnon depuis trois mois au Lac d'Oignon.

J'eus donc la consolation de prier sur le bord de la cave où étaient provisoirement inhumes mes deux confrères, et puis voir aussi de mes yeux la place où mon corps aurait été etendu, si Dieu ne m'avait pas fait changer, je ne sais comment, mon premier dessein, qui était de me rendre au Lac La Grenouille, pour y passer avec mes deux confrères le grand jour du Jeudi Saint.

A partir du Lac La Grenouille, l'on ne resta plus guère deux jours à la même place. Car l'on entendait parler des soldats qui approchaient et point des Americains ; et l'on etait, paraît-il, bien inquiet. Mais cela n'empêchait pas, par exemple, tout le temps qu'on ne marchait pas, le tambour et la danse d'aller toujours bon train. C'etait, jour et nuit, dans le camp, un vacarme d'enfer, et crois même que c'est ce vacarme qui avait chaviré la tête de la pauvre vieille que l'on venait de tuer.

J'ai parlé dans mon rapport à Monseigneur Grandin, un peu de tout cela, et aussi du degoût que me donnait tout ce que je voyais : et, commençant par leur danses superstitieuses et sacrilèges, je disais : Mais, Monseigneur, ce qui ajoutait à l'horreur de ces danses et achevait de leur donner un caractère vraiment satanique, c'etaient les profanations que les barbares y mêlaient. Le croirez-vous ? Ils ont dansé avec les soutanes de nos deux Pères et les ornements de leurs églises. Vous représentez-vous bien, le bel effet que devaient faire une quinzaine de démons de cette sorte, la tête ornée de plumes et de breloques, le visage affreusement barbouillé, celui-ci affublé d'une soutane, celui-là le dos couvert d'une chasuble en drap d'argent, tel autre d'une chasuble en drap d'or, tel autre d'une chape, etc. Bref, toutes les soutanes de nos deux Pères et les ornements de leurs églises y ont passé, sauf quelque voiles et manipules que des Métis du Lac la Grenouille ont pu arracher à des sauvages moins pervers, en les payant. Je leur aurais pardonné volontiers s'ils m'avaient fait partager le sort des Pères Fafard et Marchand ; et je leur pardonne même ces profanations s'ils s'en repentent. Mais si, par toutes ces horreurs ils ont un jour maille à partir avec la justice ma foi, tant pis peur eux ! Je ne pouvais sortir de ma loge, sans voir flotter au bras ou au cou de quelqu'un un manipule ou une etole. Pendant le long mois que j'ai passé dans cet enfer, j'ai dû presque chaque jour, subir sans mot dire le dégoût de voir passer et repasser devant moi un jeune homme vêtu d'une aube autrefois magnifique, 'maintenant souillée et coupée à la taille du sire qui la portait, etc.

Ne sachant comment se tirer du piège où il se voyaient pris, nos Montagnais s'avisèrent vers le dix de mai, d'entrer en pourparlers avec les Cris, et commencèrent à leur offrir un certain nombre de leurs bêtes à cornes, à condition d'obtenir pour leurs familles la liberté de s'en retourner là d'où elles n'auraient jamais dû partir, c'est-à-dire, au Lac Froid. Car, se disaient-ils finement, une fois nos familles parties, nous nous sauverons bien nous-mêmes quand nous voudrons. Malheureusement, les Cris étaient assez fins eux aussi pour deviner leur plan ; et c'était d'ailleurs par trop évident pour eux, qu'en retenant les familles ils mettaient les hommes par là même dans l'impossibilité de se sauver. Ils ne laissèrent pas toutefois de faire semblant d'écouter de leurs deux oreilles les belles raisons que leur exposaient nos Montagnais, et surtout d'accepter les animaux qu'ils leur offraient. Quant à la liberté pour les familles de s'en retourner au Lac Froid, elle ne pouvait leur être accordée, ce jour là même, attendu qu'il y aurait à cela certains inconvénients ; mais, par exemple, au campement suivant, tout s'arrangerait au gré de leurs désirs. Au campement suivant, c'était encore la même histoire, et toujours la même histoire. Bref, de campement en campement, et de promesse en promesse ils finirent bel et bien par nous amener jusqu'à la Butte des Français, après nous avoir mangé une trentaine de nos bêtes à corne, et avoir accaparé une bonne partie de nos charrettes.

A continuer.

REMERCIEMENTS.

Les dames organisatrices du banquet donné au bénéfice de l'Eglise de Ste. Agathe, désirent exprimer toute leur gratitude envers les personnes qui de quelque façon ont contribué au succès de ce dîner. Déjà, elles ont dit la générosité avec laquelle elles avaient été partout accueillies lorsqu'elles sont passées à domicile pour recueillir des effets. Elles veulent ajouter qu'elles n'ont qu'à se louer de la ponctualité avec laquelle les promesses faites alors ont été remplies. Les jeunes personnes et autres chargées de vendre les billets ont mis au service de cette œuvre un dévouement qu'on ne saurait trop reconnaître. Et quand est venue l'heure du banquet c'était à qui déploierait le plus d'amabilité et de zèle pour le service des tables. Les jeunes gens, les pauvres et les riches, tous ont donné leur contribution en argent ou autrement. Aussi les remerciements s'adressent à tous, sans oublier les amateurs qui ont chanté. la bande de Saint-Boniface, les convives, l'encanteur et tous ceux enfin qui ont rendu des services, soit par leur travail, soit pour les décoartions ou en fournissant la vaisselle. Le conseil-de-ville, les officiers du bureau d'enregistrement et le Cercle Provencher doivent être remerciés spécialement pour la bonne grâce avec laquelle on a abandonné pour ce dîner les diverses salles qui composent l'Hôtel-de-Ville.

La recette totale a été de	$200.00
Dont à Sainte-Agathe -	$130.00
A la Baie Saint Paul -	30.00
	$160.00

Quelques piastres ont été donnés aux Sœurs de la Charité de Saint Boniface, et la balance à été retenue pour les dépenses.

PERSONNEL.

Le Révd Père Drummond, S.J., du Collège de Saint-Boniface, donnera une lecture dans l'Eglise Sainte-Marie, dimanche soir, le 6 décembre prochain, sous le patronage de la Société Saint-Vincent-de-Paul, de Winnipeg, pour venir en aide aux nécessiteux.

Notre ami M. Edouard Richard est parti pour Battleford. M. Richard à l'intention de visiter cette partie du Nord-Ouest qui a vu se dérouler les différentes phases de l'insurrection et de revenir au printemps.

M. le Vicomte Chs de Bouthillier doit passer l'hiver à Royal.

Son Honneur le Juge Prud'homme ira à Sainte-Anne le 15 courant pour présider la cour du comté de Lorette.

M. l'abbé Georges Dugast doit donner une conférence aux salles du Cercle Provencher demain soir. Tous les amis et membres du Cercle sont cordialement invité à y assister.

Ce matin, nous apprenons avec peine, par le télégraphe, que Mgr Grandin est dangereusement malade à Montréal d'une attaque de pleurésie.

Une dépêche reçue ce matin, par M. Taylor, consul des Etats-Unis, dit que l'Hon. John Norquay, premier de Manitoba, était présent hier à un lever donné à la Maison Blanche, par le Président Cleveland.

ACTUALITES.

—Les élections générales qui se font actuellement en Angleterre donneront selon toute apparence la majorité aux libéraux.

Les dépêches de ce matin donnent 237 sièges aux libéraux, 193 aux conservateurs et 44 aux parnellites Le résultat final ne sera pas connu avant samedi prochain.

—Depuis le 1er janvier, les colonies australiennes ont emprunté en Angleterre la somme de $82,925,000 pour fins d'administration. En outre de cela, les municipalités ont fait des emprunts au montant de $5,-700,000.

—Sir John A. Macdonald est allé en Angleterre.

Le *Mail*, organe de Sir John Macdonald, annonce que le premier ministre a été appelé en Angleterre pour affaires urgentes se rapportant à la question des pêcheries. On doit nommer une commission internationale pour règler les difficultés entre le Canada et les Etats-Unis et faire de ce règlement la base d'autres relations commerciales entre les deux pays. Le gouvernement américain désire que la commission se mette à l'œuvre immédiatement et termine ses travaux le plus tôt possible. C'est donc une question de la plus haute importance pour le Canada, et il est évident que les autorités impériales n'ont pas voulu commencer les négociations préliminaires et nommer la commission sans consulter le premier ministre de la Confédération.

—C'est le 11 courant, que se réuniront, à Versailles, les chambres françaises pour l'élection du nouveau président de la République.

Chronique Locale.

—Dix par cent sont accordés aux contribuables qui paient leurs taxes avant le 1er janvier prochain.

—Il paraît que Saint-Boniface doit avoir une tannerie dans quelque temps.

—Que l'on n'oublie pas la séance du Cercle Provencher demain soir. Tous sont invités.

—La Saint-André, fête nationale des Ecossais, a été dignement célébrée à Winnipeg par nos concitoyens d'origine écossaise.

—Notre bureau de rédaction va être relié ces jours-ci, par une ligne de téléphone, avec notre imprimerie.

—Pas assez de neige pour permettre aux voitures d'hiver de circuler. Le pont de glace est encore à venir.

—Perdues depuis le pont Saint-Boniface jusqu'à la résidence de M. Victor Mager, trois pièces d'indienne. Récompense à la personne qui les rapportera à ce bureau.

—M. J.-Bte Joyal a été nommé agent français de l'importante maison Maxwell, de Winnipeg, pour la vente d'instruments d'agriculture, voitures, etc.

—La pose de la dernière pierre, au bureau de poste de Winnipeg, s'est faite vendredi dernier. Cet édifice fait honneur à nos entrepreneurs canadiens MM. J. E. Gelley et Cie.

—La pose des rails sur le pont Saint-Boniface est complétée. L'on s'attend à ce que toute la voie jusqu'au moulin de la Cie de la Baie d'Hudson soit terminée dans le cours de la semaine prochaine.

—Dans la ville de Saint-Boniface, la nomination des candidats pour les élections municipales aura lieu mardi, le 29 décembre courant ; la votation, s'il y a lieu, se fera mardi, le 5 janvier, 1886.

—MM. Lavigne & Lajoie, éditeurs de musique, de Montréal, viennent de publier une nouvelle romance *Le Papillon et la Fleur*. Elle est fort jolie et a sa place acquise dans tous nos salons.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la lettre toute palpitante d'intérêt que le Rév. Père Legoff a adressé à Mgr Taché au sujet de la dernière insurrection et que nous publions ailleurs dans notre journal.

—Pendant que notre pompe à vapeur, *Arthur Lévêque* est à subir des réparations aux *Waterous Engine Works*, nous avons au poste des pompiers une des pompes de Winnipeg, que les autorités de cette cité ont eu l'obligeance de nous prêter.

—Nous avons en vente à nos ateliers toutes les formules nécessaires pour les élections municipales, telles que :—avis de proclamation, formules de serment, cahiers de votation, instructions aux officiers et sous-officiers-rapporteurs, etc. Avis aux greffiers de municipalités.

—La semaine dernière, il n'y avait pas de séance du conseil faute de quorum, et cette semaine il n'y en avait pas pour la même raison. Il semblerait pourtant qu'à l'approche des élections, nos édiles devraient redoubler de zèle, qu'ils aient ou non l'intention de se présenter de nouveau. S'ils s'offrent à la réélection, ils pourront se présenter avec plus de confiance devant le public, et s'ils rentrent dans le calme de la vie privée, ils auront lieu de se rendre le témoignage d'avoir fait leur devoir.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne-des-Chênes

27 novembre.—M. le Comte de Bréda, accompagné de M. Chibourg et de M. Cassenave, deux gentilshommes français, est passé jeudi dernier, pour se rendre à la rivière Tête-Ouverte. Ils doivent y chasser l'orignal qui, dit-on abonde à cet endroit. Nos courageux Nemrods se proposent de se rendre jusqu'à la l'Angle du Nord-Ouest.

—M. le Dr Demers a déjà commencé à exercer sa profession au milieu de nous, et d'après ce que nous pouvons juger, nous avons un médecin habile qui donnera satisfaction générale. Eloignés comme nous sommes de Saint-Boniface, nous tenons à posséder un médecin au milieu de nous ; aussi, le gouvernement provincial rencontrerait les désirs de la population en nommant le Dr Demers officier de santé pour le comté de Lorette.

—Les dames chargées d'organiser notre bazar rivalisent de zèle pour le rendre aussi attrayant et lucratif que possible. Elles ont déjà reçu un bon nombre de beaux objets, et elles comptent sur la générosité proverbiales des paroissiens de Sainte-Anne et de leurs amis pour venir en aide à l'œuvre de notre couvent qui a déjà produit tant de bien au milieu de nous. Il y aura loterie, pêche miraculeuse, table de rafraîchissements, musique vocale et instrumentale.

Saint-Norbert.

30 novembre.—La cour de comté d'Iberville, a tenu séance le 28 courant, présidée par Son Honneur le Juge Prud'homme. Le calendrier était chargé de 19 causes qui furent toutes jugées, excepté une renvoyée au prochain terme, et une autre dont la décision fut réservée. Il y avait des causes à peu près de toutes les natures. Notre excellent juge en a disposé d'une manière très-expéditive et à la satisfaction de tous les plaideurs.

—Les nouveaux bancs de notre église sont posés et n'ont plus qu'à être huilés et vernis. La beauté, la solidité et la confection de ces bancs ne laissent rien à désirer, en autant qu'ils attestent qu'ils sont de mains de maîtres. Notre zélé curé est on ne peut plus satisfait.

Affaires Municipales.

MUNICIPALITÉ DE CARTIER.

Séance du 26 Novembre 1885.

Présents : M. le Préfet Cloutier et MM. les conseillers Charette, Jolibois, Préfontaine, Nault et Gauthier.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Communication d'une longue lettre de l'Hon. C. P. Brown, ministre des Travaux Publics, au sujet du pont de la rivière Salle.

Le conseil demande à connaitre les soumissions, et le greffier donne lecture de deux soumissions :— L'une est de MM. Gelley et Cie., et contient l'offre de construire le pont en question pour $3, 245.00 ; l'autre, qui est signée par M. Alfred Payment offre de faire ce pont pour $2,700.00.

Proposé par le conseiller Préfontaine, secondé par le conseiller Nault, que la soumission de M. Alfred Payment soit acceptée aux conditions suivantes :

1o. Que M. Alfred Payment fournisse des cautions solvables pour $1,350.00, garantissant l'exécution de son contrat.

2o. Qu'il s'engage à construire le pont de 180 pieds de longueur et suivant le plan fourni par le gouvernement.

3o. Que le dit pont soit fait de niveau et cinq pieds plus haut que la terrasse ou fascinage du côté euest de la rivière Salle.

4o. Que si le gouvernement désire avoir les pilotis en chêne, $100,00 audessus du montant de sa soumission lui soient accordées.—Agréé.

Il est résolu sur la proposition des conseillers Préfontaine et Gauthier que le préfet et le greffier soient autorisés à signer et sceller du sceau municipal un contrat avec M. Alfred Payment pour lui donner la construction du pont de la rivière Salle, aux conditions mentionnées dans sa soumission et celles ci-dessus adoptées par le conseil.—Agréé.

Les conseillers Nault et Gauthier proposent que le règlement No. 57 subisse sa troisième lecture et passe sous son titre. Agréé.

Les conseillers Préfontaine et Gauthier proposent que le règlement No. 58 subisse sa première et deuxième lecture.—Agréé.

Les conseillers Préfontaine et Gauthier proposent que le règlement No. 58 subisse sa troisième lecture et passe sous son titre, les règles du conseil étant suspendues. Agréé.

Le conseiller Jolibois est autorisé à vendre un certain morceau de bois qu'il y a sur le bord de la rivière Rouge, vis-à-vis la terre de M. C. Marchand, sur proposition des conseillers Charette et Nault.

Le conseiller Gauthier donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée du conseil, il introduira un règlement fixant la rémunération des membres du conseil pour l'année 1886.

Puis la séance s'ajourne *sine die*.

CHS. HENRI PACAUD,
Greffier M. de C.

NAISSANCES.

A Broadview, T. N.-O., le 25 novembre dernier, Madame E. N. Lafrance, une fille.

En Saint-Boniface, le 21 novembre dernier, Madame Alexandre Riel, un fils.

En cette ville, le 23 novembre dernier, Madame Louis Lessard, une fille.

En cette ville, le 25 novembre dernier, Madame J. N. Senez, une fille.

A Saint-Norbert, le 22 novembre dernier, Madame Wm. Pilon, un fils.

A Saint-Norbert, le 26 novembre dernier, Madame Alf. Lemay, un fils.

MARIAGES.

A Saint-Norbert, le 18 novembre dernier, M Pierre Blondin à Melle Marie Sansregret.

A Saint-Norbert, le 24 novembre dernier, M. Wilfrid Labelle à Melle Sarah Métayer.

A Saint-Norbert, le 24 novembre dernier, M. Joseph Gosselin à Melle Marie Nault.

AVIS.

ASSEMBLÉES ANNUELLES DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE DES DIVISIONS ELECTORALES

Avis est donné par les présentes, que les assemblées annuelles des différentes Sociétés d'Agriculture des divisions électorales dans la Province de Manitoba seront tenues lundi, le 21 décembre 1885, à une heure de l'après-midi, aux endroits ci-après désignés, respectivement.

Les affaires qui seront traitées à ces assemblées respectives comprendront la réception et l'examen du rapport des officiers de la société jusqu'à la fin de l'année fiscale se terminant le 30 novembre 1885, l'élection de dix directeurs et d'un auditeur pour l'année à suivre, et le choix des endroits où seront tenues les exhibitions annuelles en 1886. Les personnes ayant droit de voter à telles assemblées seront ceux des membres présents qui auront payé leur souscription avant une heure de l'après-midi du jour de l'assemblée.

Birtle No. 1, Hôtel de Ville, Birtle.
Birtle No. 2, maison d'école, Birtle.
Brandon No. 1, Hôtel de Ville, Brandon.
Brandon No. 2, salle du conseil, Carberry.
Dauphin, Neepawa.
Dufferin Nord, chez R. H. Coles, Lintrathen.
Dufferin Sud, Lintrathen.
Emerson, Dominion City.
Minnedosa No. 1, *Borland's Hall*, Rapid City.
Minnedosa No. 2, Hôtel de Ville, Minnedosa.
Mountain No. 1, Marshal Hall, Pilot Mound.
Mountain No. 2, maison d'Alexander Clouston, Somerset.
Morris No. 1, maison d'école, West-Lynne.
Morris No. 2, Morris.
Norfolk No. 1, Maison d'école Dawson, Sec. 4, Tp 8, Rang 11, Ouest.
Norfolk No. 2, Austin.
Portage, High Bluff, Burnside et Poplar Point, Palais de Justice, Portage-la-Prairie.
Rockwood, Stonewall.
Springfield, maison d'école de Plympton Nord.
St. Andrews, Selkirk.
St. Clements, East-Selkirk.
Turtle Mountain No. 1, Deloraine.
Turtle Mountain No. 2, résidence de Chas. R. Waugh, Sec. 16, Tp. 3, R. 14 Ouest.
Westbourne, *Andrew's Hall*, Gladstone.
Woodlands, chambre du conseil, Meadow Lea.

Par ordre du Conseil du Bureau d'Agriculture,

ACTON BURROWS,
Sec-Trés. du B. d'Agriculture.
Winnipeg, Novembre 13, 1885.

4ims. 26.11.85

DES SOUMISSIONS cachetées adréssées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Bois de Corde à être délivré à l'Asile des Aliénés à Selkirk," seront reçues au département des Travaux Publics jusqu'à midi le 7 Décembre prochain.

Les spécifications peuvent être vues à ce département, pour 250 cordes de Chêne, Epinette ou Tremble. Il faut mentionner le prix par corde et si le bois est sec ou vert.

Un chèque accepté pour $50.00 devra accompagner chaque soumission, lequel sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat suivant sa soumission.

Des cautions qu'il sera libre au gouvernement d'accepter devront être fournies.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics.
Winnipeg, 24 Novembre 1885.
2ins 26 11 85.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite de la part de "*The North West Central Railway Company*," à la session prochaine du Parlement du Canada, afin d'en obtenir un acte d'étendre ou de continuer la charte du dit "*North West Central Railway Company*," déjà ayant le pouvoir de construire un chemin de fer de Brandon à Battleford et d'autres places, et de prolonger le temps, pour la construction et pour l'exploitation de cinquante milles du dit chemin de fer, pour un an de plus, ou pour tels temps qu'on puisse penser nécessaire et pour des autres amendements et des autres intentions.

Toronto, 20 Novembre 2885.

JAMES BEATY,
Président de la "N. W. C. R. R."

8ins 26 11 85.

Etablissement d'une Societe d'Agriculture pour la Division Electorale de Saint-Francois-Xavier.

Avis est par les présentes donné, qu'en conformité des dispositions de l'Acte de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé, 1883, section 25, telle qu'amendée, une demande ayant été déposée au Département de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé, le conseil du Bureau de l'Agriculture de Manitoba a autorisé l'organisation d'une Société d'Agriculture pour la division électorale de Saint-François-Xavier.

La première assemblée pour pourvoir à l'organisation de la dite société sera tenue à la salle municipale de Saint-François-Xavier, Lundi, le 21 Décembre 1885, à une heure de l'après-midi: à cette assemblée aura lieu l'élection des officiers, et il sera transigé d'autres affairas.

Par ordre du Conseil du Bureau d'Agriculture,

ACTON BURROWS,
Sec.-Trés., Bureau d'Agriculture.

Daté à Winnipeg, ce 14ème jour de Novembre 1885. 4ins 19 11 85.

AVIS.

LÉGISLATURE DE MANITOBA

Réglements relatifs aux Bills Privés

48. Nulle pétition pour un Bill Privé sera reçue par la Chambre après l'expiration des cinq premiers jours de la session.

50. Toute demande de Bills Privés, tombant sous la législation de la Législature de Manitoba, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord; 1867," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrière, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un hâvre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autre travaux semblables; soit pour la concession d'un droit de passage (*traverse*), l'incorporation de professions ou métiers, ou compagnies à fonds social; ou pour concéder à qui que ce soit, des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, en se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire à un acte antérieur, aucun amendement d'une nature semblable,—exige la publication d'un avis signé par ou pour les requérants, spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande, et si la demande se rapporte à des travaux projetés, indiquant en outre le lieu où ils seront exécutés; ces avis seront continués dans chaque numéro de la *Gazette de Manitoba* et dans deux autres journaux comme susdit (l'un en anglais et l'autre en français,) pendant une période d'au moins quatre semaines, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition; et toute personne qui fera la la demande, devra sous une semaine après la première publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba* adresser une copie de son Bill, avec la somme de cent piastres, pour chaque dix pages, ou fraction d'icelles, au Greffier de la Chambre qui devra faire imprimer le dit Bill.

51. Avant d'adresser à la Chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un Bill Privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition, doivent en donnant l'avis prescrit par la règle précédente et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires; mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant ou non, et donner les dimensions de tel pont.

C. A. SADLEIR,

Greffier de l'Assemblée Législative de Manitoba.

jno 19,11,85.

Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 20 Septembre 1885, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit:

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Allant vers l'Ouest.

Départ.	Stations.	Arrivée.
† 7 15 p m	2 Winnipeg	† 7 10 a m
1 00 a m	Portage-du-Rat	12 45 a m
† 7 35 a m	Ignace	† 4 30 p m
†11 15 a m	Savanne	†12 48 p m
Arrivée		Départ
2 30 p m	Port-Arthur 2	9 15 a m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est

Départ	Stations.	Arrivée
† 8 30 a m	2 Winnipeg.	† 6 30 p m
11 05 a m	Portage-la-Prairie	4 00 p m
† 1 20 p m	Carberry	1 45 p m
3 00 p m	Brandon	†11 00 a m
5 30 p m	Elkhorn	7 45 a m
6 45 p m	Moosomin	† 6 15 a m
† 9 00 p m	Broadview	3 45 a m
1 00 a m	Qu'Appelle	1 00 a m
3 15 a m	Régina	11 15 p m
† 5 45 a m 3 / 6 15 a m 1 6	Moose Jaw 4 1 / 7 a	† 8 55 p m / 8 15 p m
† 2 00 p m	Swift Current	†12 46 p m
† 8 00 p m	Maple Creek	† 7 10 a m
12 45 a m	Medecine Hat	2 30 a m
† 9 45 a m	Gleichen	† 5 45 p m
† 1 50 p m	Calgary	† 1 50 p m
† 7 25 p m a. 5 / 3 00 a m 1.11	Canmore 9 1. / 12 a	8 45 a m / † 5 35 p m
† 6 16 a m	Laggan	† 2 10 p m
†12 01 p m	Palliser	9 55 a m
Arrivée		Départ
4 00 p m	11 Donald 12	7 00 a m

Allant vers le Sud — Allant vers le Nord

Départ	Stations.	Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 a m
12 15 p m	Dominion City	2 52 a m
Arrivée		Départ
12 40 p m	Emerson 1	2 25 a m
Départ		Arrivée
9 00 a m	1 Winnipeg 1	7 45 p m
11 15 p m	Morris	5 00 p m
† 1 15 p m	Rosenfelt	4 15 p m
Arrivée		Départ
2 15 p m	1 Gretna 1	3 25 p m
Départ		Arrivée
2 00 p m	2 Rosenfelt 2	1 15 p m
† 3 25 p m	Morden	†11 20 p m
Arrivée		Départ
5 30 p m	2 Manitou 2	9 15 a m

Allant Nord. — Allant Sud.

Départ	Stations.	Arrivée
† 4 00 p m	9 Winnipeg	† 8 50 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 8	7 00 a m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est.

Départ	Stations.	Arrivée
† 9 30 a m	9 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall9	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Allant Nord-Est

Départ	Stations.	Arrivée
† 9 30 a m	10 Winnipeg	† 6 00 p m
10 40 a m	Headingly	5 00 p m
Arrivée		Départ
† 1 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10..	† 2 30 p m

Convois à l'Ouest de Canmore sujets à suspension à tout temps, sans aucun avis

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le lundi. 4. Tous les jours excepté le samedi. 5. Dimanches, mercredis et jeudis. 6. Mardis, mercredis et samedis. 7. Dimanches, mercredis et vendredis. 8. Lundis, mercredis et vendredis. 9. Mardis, jeudis et samedis. 10. Lundis et mercredis. 11. Jeudis. 12. Vendredis.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général.
W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

no.18.12.84.

AVIS.

VENTE DE TERRES POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA MUNICIPALITE DE SAINT-BONIFACE.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le 5ème jour de Novembre A.D. 1885, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Municipalité de Saint-Boniface, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, Jeudi le 24ème jour de Décembre prochain à dix heures de l'avant-midi de ce jour, à Saint-Boniface, dans l'Hôtel-de-Ville, dans le comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes, et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented
SW¼ & S½ SE¼	1	10	4 E	17 42	2 00	19 42	Patented
NW¼ of 1 & S½ NE¼	2	10	4 E	32 33	2 00	34 33	do
NW¼ & N½ NE¼	2	10	4 E	32 33	2 00	34 33	Unpat'd.
SW¼ & W½ SE¼	4	10	4 E	42 94	2 00	44 24	Patented
NE¼ & S½ SE¼	9	10	4 E	14 52	2 00	16 52	do
SE¼ & S½ NE¼	10	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
N½ of NE¼ of 10 & SE¼	15	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
N½ of N½ of 12 & S½ SE¼	13	10	4 E	17 42	2 00	19 42	do
NE¼ & N½ SE¼	13	10	4 E	32 33	2 00	34 33	do
SW¼ & S½ SE¼	14	10	4 E	33 61	2 00	35 61	do
NW¼ & W½ NE¼	15	10	4 E	32 33	2 00	34 33	do
SW¼ & S½ NW¼	22	10	4 E	41 64	2 00	43 04	do
N½ NW¼ of 22 & SW¼	27	10	4 E	9 99	2 00	11 99	do
N½ NE¼ of 22 & SE¼	27	10	4 E	33 55	2 00	35 55	do
SW¼ & S½ NW¼	23	10	4 E	36 69	2 00	38 69	Patented
NE¼ & N½ NW¼	23	10	4 E	49 76	2 00	51 76	Unpat'd.
SE¼ & S½ NE¼	24	10	4 E	39 59	2 00	41 59	do
SW¼ & S½ NW¼	24	10	4 E	41 04	2 00	43 04	Patented
E½ of N½ of NW¼ of 24 & E½ SW¼	25	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
W½ of N½ of NW¼ of 24 & W½ SW¼	25	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
NW¼ of 25 & S½ SW¼	36	10	4 E	32 33	2 00	34 33	do
NE¼ of 25 & S½ SE¼	36	10	4 E	49 76	2 00	51 76	do
SE¼ & S½ NE¼	26	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
N½ NE¼ of 26 & SE¼	35	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
Outer 2 miles Lot 66 St. Boniface cont'g 10⅞ ac.	......	......	......	33 77	2 00	35 77	do
Outer 2 miles Lot 67 St. Boniface cont'g 39 ac.	......	......	......	234 23	2 00	236 23	do
Outer 2 miles Lot 68 & Pt Lot 69 St. Boniface cont'g 70¾ acres	......	......	......	205 12	2 00	207 12	do
Lot 104 St. Boniface cont'g 25 acres	......	......	......	117 48	2 00	119 48	do
W½ of NE¼ & E½ NW¼ of 6 & W½ SE¼	7	10	4 E	32 62	2 00	34 62	do
SE¼ & S½ NE¼	22	10	4 E	6 00	2 00	8 00	do
E½ of Lot 117 cont'g 17 ac	......	......	......	23 78	2 00	25 78	Unpat'd.

Dated at Winnipeg, this fifth day of November A.D. 1885.

ARTHUR STEWART,
Sec. Treasurer,
Eastern Judicial District Board,
Box 1293, Winnipeg, Man

45-49

STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

Le Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé:

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION.

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité à eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.